

POLITIQUE SALARIALE : PAS DE NÉGOCIATION DE LA VALEUR DU POINT 2021 !

Présents : CFDT, CFTC, CGT, FO et Elisfa

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI ALISFA 26 novembre 2020

Commission Paritaire
Permanente de
Négociation et
d'Interprétation

ALISFA

Ordre du jour :

1. Examen du compte-rendu de la CPPNI du 8 octobre 2020
2. Politique salariale
3. Intéressement : ouverture des négociations
4. Rapport d'activité 2019 : validation
5. Travailleurs en situation de handicap
6. Égalité professionnelle : ouverture des négociations
7. Fonctionnement de la CPPNI
8. Usage de la CPPNI
9. Observatoire Emploi Formation

1. Examen du compte rendu de la CPPNI du 8 octobre 2020

FO demande une rectification : lors de la CPPNI du 8 octobre, nous avons qualifié le compte-rendu du 23 septembre 2020 de mensonger et non pas d'erroné. Après une seconde modification demandée par FO, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Politique salariale : présentation de la note d'intention du syndicat employeur

Les employeurs présentent leurs grandes thématiques liées aux salaires pour négociation en 2021 : le système de classification, le système de rémunération, l'aménagement des fins de carrière et la prise en compte des salariés proches aidant.

Ils proposent aux organisations syndicales de salariés une sorte de co-construction collaborative pour avancer ensemble...

FO n'est pas dupe et demande aux employeurs de présenter l'état de leurs travaux. Elisfa nous enverra ses propositions en fonction des thèmes de négociations.

FO constate qu'il y a beaucoup de thématiques, mais déplore au vu des annonces précédentes, qu'il n'y ait pas plus de détails sur les intentions des employeurs.

Lors des CPPNI des 26 mai et 25 juin 2020, FO a demandé une négociation sur une prime et l'augmentation de la valeur du point pour 2021. Les employeurs ont refusé en disant que la négociation sur la classification nous apportera de bonnes surprises.

FO souligne une fois de plus que les belles paroles ne sont pas suivies d'actes. La présentation du projet employeur dit de « politique salariale » est une coquille vide concernant la valeur du point. FO n'en restera pas là.

Classifications : **FO rappelle son opposition aux critères classants** et revendique la mise en place d'une progression de carrière par ancienneté et qualification.

Pour FO, une seule satisfaction : un des thèmes de négociation concernant le statut des assistants maternels est enfin inscrit à l'ordre du jour comme nous le demandons depuis des années.

3. Intéressement : ouverture des négociations.

Les employeurs veulent se mettre en conformité avec la loi pour la croissance et la transformation des entreprises dite « loi PACTE » du 22 mai 2019 qui prévoit une obligation de négociation au niveau de la Branche pour la mise en place d'un régime d'intéressement, de participation, ou d'épargne salariale. La loi impose aux Branches professionnelles d'ouvrir des négociations sur ces thèmes avant le 31 décembre 2020. Les organisations syndicales de salariés prennent acte de cette ouverture de négociation.

4. Rapport d'activité 2019 : validation

Le rapport d'activité 2019 de la CPPNI reprend les thèmes de négociation de l'année écoulée, les accords signés dans les entreprises et les différentes études menées par la Branche. Les accords d'entreprise voient leur nombre augmenter essentiellement du fait des primes « Macron » et de la mise en place des CSE. Les accords sur le temps de travail (modulation, forfaits jour, etc...) et les congés représentent le principal des accords.

5. Travailleurs en situation de handicap

Les questionnaires aux entreprises et CSE ayant pris du retard, l'extraction des données, l'analyse et le travail sur les préconisations se feront désormais d'ici le 11 janvier 2021.

Pour FO, il était primordial d'avoir des données avant la négociation d'un accord sur les travailleurs en situation de handicap.

6. Égalité professionnelle : ouverture des négociations

FO intervient concernant l'accord égalité femmes/hommes du 08 mars 2017, les études post accord démontrent que les inégalités existent toujours et dans des proportions similaires. Les différences de salaire ainsi que les inégalités en matière de formation professionnelle sont deux exemples très parlants.

FO demande un bilan complet des points du plan d'action et demande la réouverture des négociations sur ce sujet. Ces propositions sont validées par la CPPNI.

7. Fonctionnement de la CPPNI

Les employeurs veulent mettre en application les décisions de la CPPNI du 12 mars concernant la prise de décision et le quorum en commission paritaire (actuellement à 3 organisations syndicales) afin d'apporter la modification au règlement intérieur suivante : quorum à 2 organisations syndicales et 1 organisation employeur s'il n'y a pas de prise de décision et dans le cas contraire quorum à 3 organisations syndicales et 1 organisation employeur. CFDT, CFTC et CGT sont d'accord.

Là, FO rappelle qu'elle n'était pas d'accord en mars, qu'elle ne l'est pas plus aujourd'hui, et qu'elle attend la proposition écrite.

8. Usage du numérique : début des échanges

Elisfa explique qu'une négociation sur l'usage du numérique (télétravail, droit à la déconnexion...) est en cours à l'UDES (Union des employeurs de l'Economie Sociale). Les employeurs proposent d'attendre cet accord-cadre afin de décliner celui-ci dans la Branche. Cette proposition est approuvée.

9. Observatoire Emploi Formation

Le CITS (Crédit d'Impôts sur la Taxe sur les Salaires) a été supprimé et transformé en baisse pérenne de cotisations sociales au 1^{er} janvier 2019. Cela s'est traduit par une nouvelle mesure de réduction de 6 points du taux de cotisation patronale d'assurances maladie-maternité-invalidité-décès.

FO est à l'origine d'un questionnaire à destination des entreprises sur l'impact dû à la baisse des cotisations ainsi que sur les emplois aidés. Il s'agit de mesurer l'impact réel de cette baisse de cotisations sur les nombreuses créations et pérennisation d'emplois dans la Branche promises par Elisfa. Ce questionnaire est validé et va enfin être diffusé. Il était temps !

Prochaine CPPNI, le 19 janvier 2021

Paris, le 7 décembre 2020

Pour la délégation FO, Sylvie BECK, David GRÉGOIRE